

Rapport de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Bilan 2022

Réunion plénière du 13 juin 2023

07/08/2023

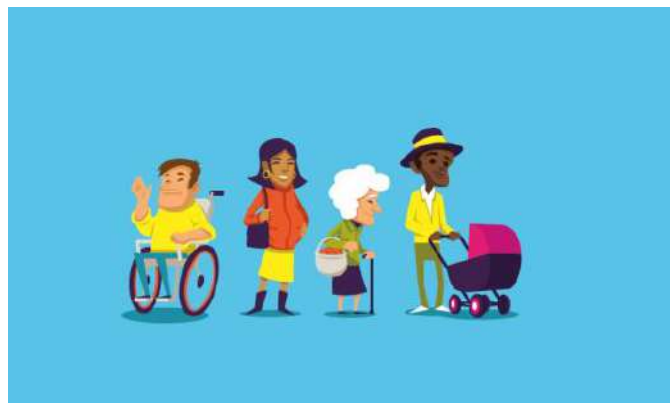


Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. EMPLOI	2
3. ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	2
4. LES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC	3
Cosmocité	3
Gare Europole	3
Archives métropolitaines/ville de Grenoble	3
5. MOBILITE ET TRANSPORTS	4
L'accessibilité du réseau de transport en commun en quelques chiffres	4
La commission accessibilité du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)	4
Projet de transport par câble	4
6. LE LOGEMENT	5
7. L'ACCESSIBILITE DES COMMERCES	6
8. LA FORMATION DES AGENTS DE LA METROPOLE	7
9. L'ACCESSIBILITE DU SITE WEB DE LA METROPOLE	7
10. LE SERVICE COMMUN ACCESSIBILITE	7

1. Introduction

La commission métropolitaine d'accessibilité est une instance de concertation, et de dialogue, elle permet d'améliorer la qualité d'usage sur le territoire métropolitain. La commission métropolitaine d'accessibilité a pour rôle de :

- Dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Établir un rapport annuel comprenant l'état des lieux de l'accessibilité et des propositions d'améliorations,
- Donner un avis sur les réflexions et actions promouvant l'accès des personnes handicapées, dans les champs de compétence de Grenoble Alpes Métropole, l'emploi, l'accessibilité des commerces, les actions de formation du personnel...

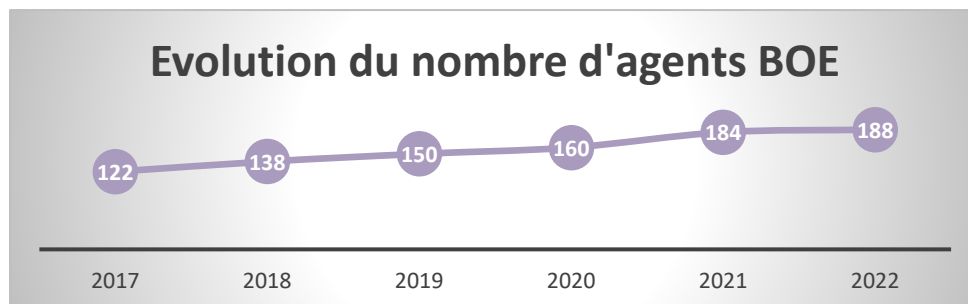
L'ensemble des documents présentés en séance peut être téléchargé en suivant le lien suivant : <https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/index.php/s/J6E2gd9WpeQwZJn>

2. Emploi

Les objectifs en matière d'emploi sont :

- Poursuivre le dispositif de maintien dans l'emploi des personnes en situation d'inaptitude.
- Garantir le recrutement des travailleurs handicapés par la valorisation de leurs compétences.
- Améliorer les conditions de travail, d'accueil et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ou de restrictions d'aptitude par un accompagnement pluridisciplinaire.

Le taux légal d'emploi de personnel en situation de handicap sur l'année 2022 est de 9,74% en 2022, soit 188 agents.



Perspectives :

- Maintenir le taux d'emploi des agents avec une obligation d'emploi à plus de 8%,
- Recruter deux personnes avec une obligation d'emploi par an,
- Poursuivre la politique de recrutement des apprentis,
- Maintenir les agents sur leur poste de travail,
- Travailler sur le handicap psychique.

3. Espaces publics et voirie

Les usagers sont invités à signaler tout dysfonctionnement par téléphone : 0 800 500 027 ou sur le site de la Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/138-signalier-un-probleme-sur-la-voirie.htm>

Les usagers qui ont des difficultés avec les demandes en ligne peuvent contacter directement la mission Accessibilité Handicap par mél : mission.accessibilite@grenoblealpesmetropole.fr ou par téléphone : 04 85 59 87 30.

Question des usagers : le manque d'équipement de carrefours équipés de feux sonores pour les usagers déficients visuels et la maintenance

L'association Valentin Haüy demande que le parc de carrefours équipés de feux sonores s'améliore car c'est un élément important pour assurer la mobilité et la sécurité des usagers déficients visuels. L'AVH demande qu'un budget dédié soit voté, à cet effet. Taux d'équipement de 25% en 2022.

4. Les bâtiments recevant du public

Cosmocité

Le projet Cosmocité est présenté en séance. Le centre de sciences de la Métropole grenobloise, Cosmocité, ouvrira ses portes le 30 septembre 2023. Ce lieu sera entièrement dédié à la rencontre entre le public et la science. L'objectif de Cosmocité sera de rendre les mystères et les défis de la Terre, de l'univers et de l'environnement accessibles de manière ludique et interactive.

Une visite sera prochainement organisée pour faire découvrir le bâtiment et la scénographie aux associations.



Gare Europe

La rampe piétons/cycles située à côté de l'ascenseur de la gare Europe est fermée par deux potelets en partie haute mais est ouverte en partie basse, au niveau de la trémie de la gare SNCF. Ces potelets ne permettent pas le passage d'un usager en fauteuil roulant, alors que piétons et cyclistes peuvent emprunter la rampe. A la demande des usagers et des associations du handicap, un des potelets a été supprimé pour élargir le passage et faciliter la circulation des usagers, notamment en cas de panne de l'ascenseur.

Une signalétique indique le pourcentage de la rampe, et invite les usagers PMR à l'utilisation de l'ascenseur.

L'escalier a également été mis aux normes d'accessibilité : nez de marches, contre marches contrastés et contraste de la bande d'éveil de vigilance en partie haute.

Archives métropolitaines/ville de Grenoble

Le service commun des archives a été inauguré le 16 juin 2022, dans les anciens locaux des archives départementales, rue Prud'homme, à Grenoble. Des sanitaires PMR vont être créés au 2^{ème} étage à proximité de la salle de lecture, à la demande des usagers.

La salle de lecture située au dernier niveau ne comporte pas d'espace d'attente sécurisé (EAS) pour les

personnes à mobilité réduite. Le bureau d'études ne trouve pas de solution satisfaisante pour créer un EAS. Les investigations vont se poursuivre en lien avec le service départementale d'incendie et de secours (SDIS).

5. Mobilité et transports

Les actions du Schéma Directeur d'Accessibilité 2016-2019 sont poursuivies dans un processus d'amélioration continue de l'accessibilité du réseau de transports publics.

L'accessibilité du réseau de transport en commun en quelques chiffres

11 arrêts du bus du réseau TAG ont été mis en accessibilité en 2022.

L'entretien des arrêts accessibles, par la réfection des chaussées ou des caniveaux au droit des arrêts est effectuée pour maintenir possible le bon accostage des bus.

36 858 voyages ont été réalisés sur le service de transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite FLEXO+, contre 32 400 en 2021, et 44 300 en 2019. La reprise du trafic suite à la période de forte baisse liée au contexte sanitaire s'est amorcée en 2022, avec un taux de retour de 83% sur l'année par rapport à la référence 2019. Le dernier trimestre 2022 enregistrant même un retour à 90%.



La commission accessibilité du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)

La commission thématique sur l'accessibilité des transports s'est réunie le 5 mai 2022. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Point d'avancement du projet de transport par câble,
- Présentation de la nouvelle offre de trottinettes en libre-service,
- Présentation d'une expérimentation de brique « accessibilité » dans le calculateur d'itinéraire,
- Service Flexo+ : gestion des dossiers d'inscription, présentation du nouvel outil de planification des courses et de réservation en ligne,
- Scooters PMR dans les tramways : depuis juillet 2022, les scooters électriques de mobilité ou « scooters PMR » sont acceptés à bord des tramways.

Des réunions spécifiques ont été organisées avec les associations représentant les personnes en situation de handicap, particulièrement sur le projet de transport par câble et sur le renouvellement des rames de tramway.

Projet de transport par câble

De manière générale, l'accessibilité du câble est traité en commission accessibilité du SMMAG depuis 2019, et les associations représentant les personnes en situation de handicap ont participé au processus de concertation en 2021 et 2022, au même titre que tous les habitants.

Les associations ont également été sollicitées de manière spécifique lors des étapes de conception du projet de transport par câble, pour rechercher les meilleurs compromis par rapport aux besoins spécifiques des personnes concernées, pour tous les types de situation de handicap :

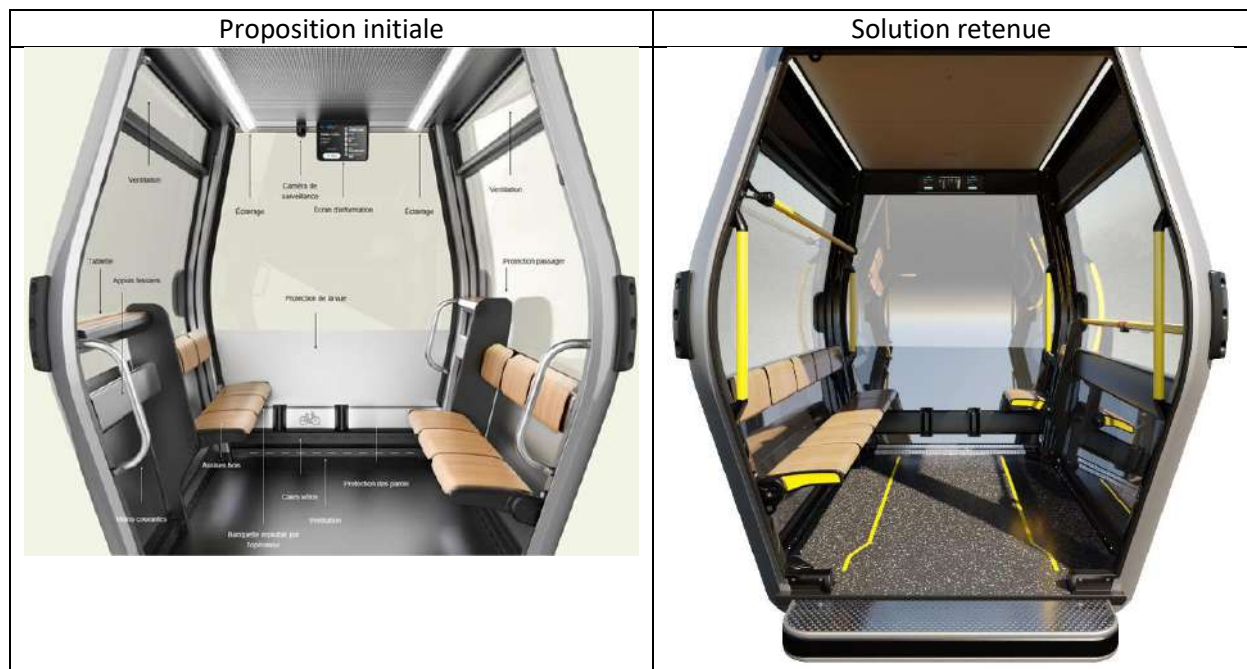
- 7 réunions spécifiques depuis 2019, dont 5 en 2022

- 3 tests organisés : déplacement à l'Alpe d'Huez en septembre 2021 pour essayer une installation existante,
- Test d'un premier prototype de cabine en octobre 2021 et un déplacement sur le site du constructeur des cabines pour tester un second prototype en mai 2022.

Le travail le plus approfondi a porté sur le modèle et l'aménagement des cabines. Des mises en situation, et des recherches de solutions techniques ont été conduites, suivi d'échanges avec les associations. Cela a permis de conclure sur un aménagement intérieur et une organisation des agents de quais qui ont pu être validés par les associations.

Les demandes suivantes des usagers ont été prises en compte :

- Doublage des ascenseurs pour offrir une disponibilité maximale
- Retournement possible dans la cabine par une reconfiguration des assises
- Travail sur le contraste et les éléments de préhension intérieur aux cabines
- Signalétique de guidage en station, sur les quais et dans la cabine pour les personnes malvoyantes ou non-voyante.



6. Le logement

La Métropole anime depuis 2015 un dispositif partenarial visant à améliorer le rapprochement de l'offre et de la demande de logements sociaux adaptés sur le territoire métropolitain (dispositif précédemment mis en place par la Ville de Grenoble).

S'appuyant sur une meilleure connaissance des besoins (ce dispositif permet de recenser une centaine de demandes en file active), et en réponse aux débats de la Commission métropolitaine d'accessibilité, la Métropole a voté par délibération en juin 2020, une recommandation permettant de mieux encadrer la programmation des opérations neuves de logements sociaux : principe de 10% minimum de logements adaptés aux personnes en fauteuil dans les opérations de plus de 15 logements situées à proximité du tram et des bus chrono. Sur cette base, la Métropole a engagé un travail fin de suivi et de négociation avec les bailleurs sociaux pour les opérations financées à compter de 2020.

Pour les autres opérations, la part de logements sociaux adaptés aux personnes en fauteuil est négociée au cas par cas par les communes en lien avec les bailleurs.

Question des usagers et des associations :

La question des pannes d'ascenseur est posée. Comment améliorer le délai de réparation et quelles solutions alternatives mettre en œuvre pour que l'utilisateur ne soit pas boqué ?

M. Béron Pérez, vice-président chargé du logement, propose plusieurs pistes pour traiter la question des pannes d'ascenseur :

- Dans le neuf, privilégier la mise en place de deux ascenseurs, si l'équilibre financier de l'opération le permet. En cas de panne, il sera toujours possible d'utiliser le second ascenseur.
- Inciter également les fabricants d'ascenseurs à fiabiliser leurs équipements et faire des ascenseurs de qualité.
- Dans l'existant, inciter les bailleurs sociaux à faire un diagnostic des ascenseurs : âge, état, maintenance, et disponibilité des pièces de rechange.

M. Béron Pérez propose un temps d'échanges avec les bailleurs sociaux sur la problématique des ascenseurs, sur le modèle du groupe de travail qui s'est réuni le 2 mars 2023. Ce groupe de travail a réuni les bailleurs sociaux et les associations du handicap et a listé les aménagements prioritaires, faciles à mettre en œuvre et à moindre coût dans le logement, sous la forme d'un cahier de recommandations. Ce travail fera prochainement l'objet d'échanges avec les bailleurs sociaux pour déterminer les recommandations qui aiguilleront les bailleurs dans la réalisation de leurs programmes de construction de logements.

7. L'accessibilité des commerces

La Métropole mène différentes actions en faveur de l'accessibilité des commerces à tous les publics, parmi lesquelles :

- La diffusion du guide « Mon commerce accessible à tous » depuis 2016,
- La création d'un label "Ici commerce accessible". Les labels sont remis aux commerçants pour identifier les commerces accessibles.

La Métro - Accessibilité : Label "commerce accessible"



- Les aides financières aux travaux des commerces avec vitrine, notamment sur la mise en

accessibilité du local. Le taux de prise en charge des dépenses éligibles est de 30 à 40%, avec un plafond de subvention fixé à 10 000 €.

- L'organisation du concours annuel des commerces accessibles.

8. La formation des agents de la Métropole

Les formations sont réalisées en interne par la mission Accessibilité Handicap : 313 agents ont été formés depuis 2015.

- Formations d'accueil du public handicapé et âgé : 120 agents formés,
- Formations techniques ERP et espace public : 83 agents formés,
- Formation à l'accessibilité des commerces : 12 agents formés,
- Formation à la déficience visuelle pour les techniciens du PC feux : 5 agents formés,
- Formation des agents d'accueil et maîtres-nageurs-sauveteurs de la base de loisirs de Bois français : 6 agents formés,
- Formation à l'utilisation du service en langue des signes française (LSF) Accéo pour les agents d'accueil des communes : 87 agents formés.

Toutes les formations intègrent un volet mise en situation de handicap : canne d'aveugle, bandeau, lunettes simulant la déficience visuelle, ou fauteuil roulant.



9. L'accessibilité du site web de la Métropole

Le site web institutionnel de la Métropole (grenoblealpesmetropole.fr) a fait l'objet d'une refonte complète avec une mise en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Le site est déclaré 100% accessible, c'est le seul site d'une Métropole à atteindre ce résultat. Des personnes en situation de handicap ont participé aux ateliers de co-construction. Un bilan du site sera réalisé début 2024, les usagers volontaires pourront y participer.

Le magazine de la Métropole est proposé par ailleurs en version sonore sur le site :

www.grenoblealpesmetropole.fr/magazine

10. Le service commun Accessibilité

Le service commun Accessibilité est ouvert aux communes volontaires. Ce service propose une expertise sur les projets (bâtiment, aires de jeux) et des formations accessibilité/handicap aux agents des communes (agents d'accueil et techniciens). Six communes se sont engagées en 2022 à participer au service commun Accessibilité : Claix, Domène, Le Pont de Claix, Poisat, Seyssinet Pariset et Varcès

Allières et Risset. Deux communes vont rejoindre le service commun en 2023, Meylan et Vif, ainsi que les CCAS de ces communes.